

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE L'ACTION SOCIALE
DU 14 DECEMBRE 2023

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, M. Jacques BLANCHIN, Mme Roselyne BEAL, Mme Ghislaine BOUVIER, Mme René BRUYERE, M. Pascal CHARMOT, Mme Laurence DU VERGER.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

M. Yohann HACHANI donne pouvoir à M. Pascal CHARMOT, M. Pierrick JANNIN donne pouvoir à Mme Ghislaine BOUVIER, Mme Marie-Hélène DANIEL donne pouvoir à Mme Renée BRUYERE, Mme Corinne DE LAVISON BERNARD donne pouvoir à Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme Christel DUPONT donne pouvoir à Mme Roselyne BEAL, Madame Miriam WIATR donne pouvoir à M. Jacques BLANCHIN.

ABSENTS EXCUSES :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 5 octobre 2023	3
FINANCES.....	3
2. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)	3
3. Adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget du CCAS et du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)	16
4. Fixation des durées d'amortissement des immobilisations dans le cadre du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57	17
RESSOURCES HUMAINES.....	18
5. Tableau annuel des effectifs des emplois permanents.....	18
6. Renouvellement de la convention avec le Comité des œuvres sociales du CCAS (MASCOT).....	19
PETITE ENFANCE.....	20
7. Convention partenariale avec le Centre Social de l'Orangerie pour le Lieu Accueil Parents Enfants "La Petite Gare"	20
ACTION SOCIALE.....	21
8. Rapport d'information - Convention-type bilatérale commune/bailleur sur la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux.....	21
DIVERS	21
9. Rapport d'information - Présentation du Club Loisirs et Amitiés	21

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Pascal CHARMOT.

M. CHARMOT procède à l'appel.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à ceux qui sont présents.

Nous allons pouvoir démarrer le Conseil d'administration du Centre communal de l'Action Sociale du 14 décembre 2023.

Nous avons quelques points à l'ordre du jour, pas très nombreux, mais un plus particulièrement qui est déjà affiché à l'écran.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 5 octobre 2023

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations concernant le procès-verbal du Conseil du 5 octobre ?

Il n'y en a pas, je propose de le mettre aux voix.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 5 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

2. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'un rapport. Il n'y a pas de vote proprement dit mais je vais vous demander de prendre acte à la fin de la présentation et des questions le cas échéant que ce rapport a été présenté.

On rappelle que ce rapport est une obligation légale dans les villes de plus de 3 500 habitants, qui consiste à évoquer les orientations budgétaires qui vont préfigurer les priorités du budget 2024. A priori, le Conseil d'administration sera en février, les dates ne sont pas encore calées, mais en février nous aurons la traduction de ces orientations en inscriptions budgétaires.

Un budget 2024 dans la continuité des précédents

Pour 2024 c'est la droite ligne des précédents. On rappelle des éléments incontournables ou permanents de la structure de nos dépenses et de nos engagements financiers.

Premier engagement, les dépenses et les charges de personnel. C'est à peu près les deux tiers des dépenses de fonctionnement. Cela reste des choses sur lesquelles il n'y a pas beaucoup de variations bien que cela puisse arriver aussi et notamment le fait que nous avons un taux d'encadrement en matière de petite enfance plus important et un renforcement de l'équipe de la Maison des Familles. Donc cela va jouer sur l'exercice 2024 en année pleine, même si c'est déjà en partie seulement sur 2023.

Deuxièmement, les charges à caractère général « pour faire fonctionner la maison ». En dehors des personnes il y a les moyens techniques et matériels. On est dans un principe de maîtrise de l'ensemble de ces postes car ce sont ceux qui peuvent bouger pour différentes raisons.

Ces charges à caractère général sont constituées principalement des contrats de maintenance, des fluides, des achats de petites fournitures, petits matériels et par le poste petite enfance qui est un poste principal dans les charges du CCAS puisque l'on a la charge et la gestion des structures petite enfance. Si elles sont transférées en gestion externalisée ce sont des dépenses qui passent du poste charges de personnel vers le poste charges à caractère général puisque l'on paie le prestataire pour rendre le service. Ce ne sont plus des agents payés par la Ville dans ce cas mais payés par le prestataire qui, en retour, demande à la Ville dans le cadre du contrat de délégation de prendre part aux charges de ce contrat.

Vous avez ensuite le marché de restauration des crèches, la poursuite de la politique sociale vers l'ensemble des familles. C'est notamment le cas des différentes aides qui sont traitées dans les commissions permanentes.

Et, enfin, les actions de la Maison des Familles sur des projets reconduits, mais aussi la volonté de les renforcer avec une phase de développement.

Donc, en synthèse la continuité du principe général d'action dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires du CCAS.

Un point important dans l'année 2024 est la désignation du prochain exploitant des structures petite enfance sur le site du pôle petite enfance de la Raude. On dit "des" car il y a deux domaines d'action-: la partie qu'on appelle communément le jardin d'enfants mais qui ne s'appelle plus comme cela au titre de la Caisse d'Allocations familiales et puis la partie crèche.

Mme ACQUAVIVA.- La crèche et la grande crèche.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est cela. On ne dit plus jardin d'enfants mais au moins cela nous parle un peu mieux.

Il va falloir désigner l'exploitant à la fin de la procédure d'examen des candidatures et des offres, comme on le fait dans une consultation de ce type.

L'objectif est une ouverture au 1^{er} janvier 2025.

Les dépenses à caractère général

Dans les charges à caractère général, la petite enfance est un poste important.

Et il y aura, il faut le rappeler même si maintenant cela fait partie du paysage économique, un point de tension sur les dépenses en matière d'énergie. Cela va impacter aussi le budget du CCAS. Il faut bien payer l'électricité.

On a une augmentation prévisionnelle de 4 % du fait des charges supplémentaires d'électricité, de gaz avec les nouveaux marchés.

Néanmoins, parmi les bonnes nouvelles, il y a une baisse de la participation du CCAS dans le cadre de la délégation confiée à un de nos prestataires associatifs qui gère la petite enfance (Alfa 3A) parce qu'on a regroupé les deux activités existantes (crèche et grande crèche), donc il y a une forme d'économie d'échelle qui va jouer en atténuation de ces charges d'électricité qu'on évoque avec + 21 500 €.

Ensuite, vous avez le budget sur les actions seniors avec un programme d'animations récurrentes.

Puis une reconduction du budget de la Maison des Familles avec un collectif d'intervenants qui est bien ancré dans l'établissement et une programmation riche et variée faisant appel à des prestataires, vous le savez, qui peuvent être des professionnels sur des choses plus individualisées ou, au contraire, des choses plus dans le cadre de politiques ou d'actions de groupe.

Et puis, l'action sociale proprement dite, via des sessions d'analyse de la pratique, mais également par la mise en place de nouvelles actions comme, par exemple, et Mme ACQUAVIVA vous en parlera, un dispositif Monshérif.

Mme ACQUAVIVA.- On en avait parlé au Conseil d'administration précédent. Mais j'y reviendrai.

M. LE PRÉSIDENT.-

Les dépenses de personnel

Ensuite, je passe aux dépenses de personnel avec 4 % d'augmentation des charges de personnel. Il y en a déjà eu une l'année dernière.

On rappelle que c'est deux tiers des dépenses de fonctionnement. Cette augmentation prévue en 2024 est due à plusieurs dépenses incompressibles :

- L'année pleine sur 12 mois de la hausse du point d'indice décidée en 2023. Comme c'était au milieu d'année nous avons été impactés pour six mois mais là ce sera une année complète. Cela fait une hausse.

- Les points supplémentaires d'indice à partir du 1^{er} janvier 2024. Je vous rappelle que ce sont des décisions de l'État dans le cadre des négociations salariales avec la fonction publique d'État et nous devons l'appliquer par parallélisme des formes et des règles aussi pour la fonction publique territoriale quand bien même c'est décidé ailleurs. Nous sommes amenés à devoir trouver les moyens financiers pour mettre en place ces décisions.

- Les cotisations de retraite qui sont aussi en hausse.

- La reconduction de l'enveloppe relative à l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) car il existe toujours dans la fonction publique territoriale, comme d'État d'ailleurs à ma connaissance, des niveaux d'emploi pour lesquels l'indice n'a pas produit une rémunération qui a suivi la progression de l'inflation et du pouvoir d'achat.

A ce moment-là une garantie s'applique.

M. BLANCHIN.- Comment est faite cette enveloppe de 3 000 ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est par rapport à des années antérieures de référence.

S'il faut 2 000 c'est 2 000 et s'il faut 5 000 on mettra 5 000. C'est, de toute façon, une obligation légale.

Cette augmentation traduit aussi un renforcement des équipes de la Maison des Familles avec un agent supplémentaire pour accompagner le projet d'établissement et une montée en compétence sur la dimension action sociale avec un travailleur social supplémentaire pour être plus réactif en niveau et qualité de suivi des situations individuelles.

M. ALLEG.- En fait, on n'a pas remplacé un agent d'accueil et on a transformé ce poste pour le monter en compétence et pouvoir plutôt recruter un travailleur social supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- On met l'accent sur cet accompagnement plutôt que sur la question strictement de l'accueil même si l'accueil est quand même fait, il ne faut pas l'oublier.

Donc, c'est à peu près 2,35 M€ de charges de personnel a priori en 2024.

Les aides aux personnes

Les aides aux personnes se poursuivent. La panoplie des aides accordées s'est encore enrichie en 2023 avec notamment le partenariat avec la maison Halppy Care pour un accompagnement des enfants qui

ont des difficultés en matière de scolarité de différentes natures, liées à tout ce qui est TDH.

Halppy Care est un établissement situé sur Tassin la Demi-Lune qui est spécialisé dans ce domaine et qui peut accompagner les familles et y compris les enseignants dans la détection mais surtout la prise en charge de ces difficultés, identifier les enfants et pouvoir proposer un accompagnement sur lequel les familles seront allégées en termes de coût même si la CPAM prend en charge une partie des dépenses. Ce n'est pas couvert de façon suffisante. Cela permettra aussi de prendre peut-être plus d'enfants en charge.

Mme ACQUAVIVA.- Il y a la prise en charge du diagnostic au départ et ensuite la prise en charge sur le parcours de soin, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT.- Quant aux aides de cantine, on est toujours dans ce domaine présent aux côtés des familles les plus modestes. Et en fonction des réalités du moment : contexte économique, etc. nous nous donnons la possibilité d'ajuster dans le courant de l'année les dépenses liées aux aides de cantine pour les familles dont les dossiers seront acceptés par les commissions permanentes qui les étudieront.

Prospective - Politique petite enfance

- Construction et aménagement du pôle petite enfance, on l'a dit tout à l'heure, livré à la rentrée 2024 mais après il faut forcément que le prestataire s'installe, etc. et ait le temps de trouver tout le personnel dont il a besoin. Tout cela pour démarrer en janvier 2025.

- Projet d'établissement des crèches délibéré en septembre, caractérisé par le développement d'une démarche écoresponsable. On poursuit sur ce volet et on veut l'accentuer.

- Différents projets partenariaux qui vont avancer dans leur déclinaison : le projet passerelle avec les écoles maternelles, le partenariat avec Halppy Care, l'organisation de la Semaine Nationale de la Petite Enfance ou encore la création de places en crèche à vocation d'insertion professionnelle avec Pôle Emploi et la Mission Locale.

- Le projet d'agrandissement de locaux de sommeil et de change à la crèche Gardelune qui est sur l'avenue du Nord.

Prospective - Politique seniors

Reconduction de projets en 2024 :

- La navette locale de transport.

- La semaine Bleue et sa sortie organisée, très prisée, me semble-t-il. Cette année c'était à Chambéry, je crois. Cela a eu apparemment beaucoup de succès.

Mme ACQUAVIVA.- Il y a eu deux cars.

M. LE PRÉSIDENT.-

- Forum seniors.
- Repas des aînés.
- Distribution de plus de 600 colis de Noël aux seniors, à partir de 85 ans.

Mme BRUYERE.- J'en connais plusieurs qui ont eu 85 ans cette année qui n'ont rien reçu.

M. LE PRÉSIDENT.- Il doit y avoir un souci, ou une raison, effectivement. Je ne sais pas y répondre. Est-ce que c'est au 1^{er} janvier ?

M. ALLEG.- En tout cas, on a du stock. Invitez-les à aller à la Maison des Familles avec un justificatif.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai vu aussi une personne qui a eu 85 ans en février et qui ne l'avait pas. Je ne sais pas si c'est un loupé dans la liste ou s'il faut avoir 85 ans révolus à une date déterminée dans l'année.

En tout cas, on peut quand même satisfaire à des demandes qui auraient été oubliées.

M. ALLEG.- Y compris pour les gens nés en 1938.

Mme DU VERGER.- Ce sont les personnes qui viennent les chercher ou est-ce qu'éventuellement il y a une distribution ?

M. LE PRÉSIDENT.- Les deux. Ce sont les bénéficiaires qui viennent ou alors des gens de la famille, des connaissances, des amis, etc. Et si véritablement ce n'est pas possible on s'organise pour les leur apporter.

M. BLANCHIN.- Il y a trois lieux de distribution. Il y en avait un hier au Bourg à l'école Marin. On a préféré le faire en intérieur à cause du temps. C'était à la Maison des Familles mardi et demain c'est sur le marché.

On va distribuer le restant au domicile.

M. LE PRÉSIDENT.-

Prospective - Maison des Familles

La Maison des Familles pour 2024 poursuivra la consolidation de son projet de service avec une volonté de renforcer les formations du personnel :

- Mission d'accueil et d'information des Tassilunois s'appuyant sur une équipe de bénévoles.
- La proposition d'une offre d'actions permanentes, individuelles et collectives s'appuyant sur des professionnels libéraux ou des associations pour répondre à des besoins non-pourvus sur la commune.

- Une programmation trimestrielle de rencontres collectives autour de trois thématiques : bien grandir, bien vivre et bien dans son quotidien.

Prospective - Action sociale

Vous savez que nous avons une volonté forte et nous nous engageons beaucoup sur le sujet de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences conjugales. Cela restera notre axe fort d'intervention du service.

Les logements d'urgence sont un des éléments de réponse aux situations rencontrées. Nous en avons six, bientôt huit. Nous travaillons à l'ouverture de deux autres logements, le temps de les rendre accessibles.

Mise en place du dispositif d'alerte Monshérif.

Partenariat avec la maison Halppy Care et évolution du mode de mise à disposition des logements sociaux aux réservataires. Pour simplifier, aujourd'hui chaque collectivité ou acteur du logement social a des réservations dans les programmes : l'État, la Métropole, les bailleurs sociaux et la commune, le plus souvent en dernier parce que nous sommes des acteurs moins importants en termes de patrimoine que la Métropole, l'État, etc.

Jusqu'à maintenant chaque acteur avait un nombre de logements en stock. À chaque fois que le logement se libérait cela lui était toujours destiné pour qu'il décide de qui il proposait de mettre dans le logement sur lequel il était réservataire.

Maintenant, ce sera différent. Dès que des logements vont être libérés le bailleur va décider à qui il remet l'appartement en disponibilité, ce qui pourrait ne pas être l'État si tant est qu'avant c'était l'État qui avait ce logement mais qui pourrait basculer à la Métropole, à la Ville, au bailleur lui-même qui souhaiterait le reprendre compte tenu d'un certain nombre d'éléments de contexte, de critères de répartition.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des discussions entre deux tours de table parce qu'il y a toujours un tour de table dans les commissions d'attribution de logement mais cela va bouger de façon différente, être donc évolutif et adaptable au fil des mois et des années avec un bilan fait chaque année pour voir comment tout cela a été vécu.

Voilà pour ce qui est du CCAS. Je vous propose qu'on poursuive avec Beau Séjour puis on globalisera les questions.

Beau Séjour - Budget 2024 - Un retour à l'équilibre menacé par l'augmentation du coût de l'énergie

Je vous avais déjà indiqué, et on voit que cela persiste, qu'il y avait depuis quelques années et notamment depuis la crise sanitaire, un déficit de fonctionnement sur le budget de l'établissement Beau Séjour, en particulier parce que le taux d'occupation n'est pas optimal. On n'a pas 100 % de locataires dans les appartements, forcément cela joue.

Et puis, vous vous en souvenez, le coût du loyer est encadré par la Métropole, donc cela veut dire que même si on a des dépenses qui augmentent le loyer reste stable. Il y a des revalorisations possibles sur décision de la Métropole mais qui sont toujours encadrées. Cela ne compense cependant pas la hausse des dépenses pour tout un tas de raisons, ne serait-ce que, par exemple, le fait du coût de l'énergie qu'on évoquait tout à l'heure.

Et si les logements ne sont pas occupés à 100 % et toute l'année, forcément ce sont des recettes en moins.

Mme DU VERGER.- Est-ce que le projet d'occupation des logements vacants par des étudiants fonctionne, à un tarif réduit mais est-ce que cela compense un tout petit peu ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas cela qui crée la situation de déficit de fonctionnement. Cela y contribue en partie parce qu'ils n'ont pas un logement au même tarif qu'aurait un résident permanent.

Donc, des pistes sont envisagées d'économies de gestion, d'optimisation pour essayer de maîtriser cette situation de déficit en vue d'un retour à l'équilibre :

- Une démarche plus prospective d'évolution des résidents. On essaie de travailler en amont des logements qui peuvent être disponibles ou de pouvoir identifier les gens qui seraient intéressés pour venir à la résidence.

- Une évolution de la tarification des prestations et des loyers, tout cela dans un contexte encadré par la Métropole en termes de tarif.

- La suspension de la participation versée à la "provision financière pour travaux divers" capitalisée par le propriétaire Alliade.

Cela fait un petit capital qui n'a pas été utilisé jusqu'à maintenant. Il n'a pas vocation à être augmenté, ni de raison de continuer tous les ans à verser dans cette provision alors qu'elle est déjà suffisante pour couvrir ce qu'on peut envisager en termes d'investissement. Donc, cela nous fait une dépense en moins.

Néanmoins, la résidence subit la forte hausse des coûts de l'énergie et nous avons globalement une hausse des dépenses de l'ordre de 100 000 €. Ce n'est pas neutre sur le budget.

Dans ce contexte économique contraint, un effort particulier est réalisé sur la maîtrise des charges de personnel qui ont connu une hausse importante en 2023.

Les charges de personnel seraient de l'ordre de 250 000 € et à peu près de 28 à 30 % du budget. Donc, on est presque à un tiers.

Un départ à la retraite ne sera pas remplacé. Le service n'en sera pas impacté toutefois.

Pour autant, il est probable que malgré cet effort de gestion le contexte inflationniste en matière d'énergie rende nécessaire une subvention d'équilibre par le CCAS.

Mme DU VERGER.- De manière générale, on sait que dans le social, malheureusement, il y a des carences de personnel. Là, est-ce qu'il y en a aussi, est-ce qu'il y a des postes qui manquent ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, a priori.

M. ALLEG.- Par rapport aux postes dont on fait l'économie on essaie de trouver des synergies avec la Ville. On évoquait un agent d'entretien, on a évidemment une équipe d'agents d'entretien assez conséquente à l'échelle de la Ville et l'idée est de mutualiser. On a également des prestataires extérieurs. On travaille au mieux dans ce sens-là. C'est comme cela qu'on parvient à ne pas dégrader le service.

M. LE PRÉSIDENT.- On a une capacité de personnel mobilisable au niveau de la collectivité qu'on peut mettre aussi à disposition de l'établissement, chose qu'on ne pourrait pas faire si, par exemple, c'était du service à table pour la restauration. Pour l'entretien, le ménage, etc. si on a des possibilités et c'est le cas dans les équipes de la collectivité en général, on peut leur demander d'aller à la résidence faire le ménage, par exemple.

En investissement il est proposé que le budget de la résidence prenne en charge certaines dépenses comme le remplacement des stores, les jardinières.

Le bailleur prendra à sa charge les travaux de rénovation de la chaufferie de la résidence en utilisant la provision dont on parlait tout à l'heure.

M. ALLEG.- Les travaux sont estimés à environ 250 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- La provision couvre les travaux ?

M. ALLEG.- Oui, largement.

M. LE PRÉSIDENT.- On a de quoi financer 250 000 € de travaux.

Nous avons terminé la présentation. Nous pouvons poursuivre sur les questions.

Mme BEAL.- Comment explique-t-on que la résidence de Beau Séjour ne soit pas pleine ? C'est étrange quand même.

M. LE PRÉSIDENT.- J'aurais quelques idées ou quelques éléments. Les résidences fonctionnent sur un modèle qui est maintenant ancien de façon générale, qui était plus la réponse à une époque pour des personnes qui n'avaient pas de solution, qui ne pouvaient pas rester chez elles, qui étaient moins facilement accompagnées et qui avaient besoin d'un lieu.

Parallèlement, il y a plus de besoins aujourd'hui de médicalisation dans l'accueil des personnes âgées et cette résidence ne l'est pas, ce n'est pas sa vocation.

Ensuite, les gens sont moins attirés par ce type d'établissement en commun, ils ont plus la volonté d'être chez eux. Mais il y a quand même des besoins et des gens qui souhaitent venir dans la résidence.

Et puis, l'évolution de l'offre de logement plutôt social permet, en tout cas c'est ce que je souhaiterais, à des personnes âgées de se loger sans forcément être dans une entité collective de type résidence mais de pouvoir être chez elles avec un niveau de loyer qui reste assez attractif.

Les résidences autonomie s'essouffent un peu de partout parce que les gens attendent peut-être des choses différentes. On a moins envie de la restauration tous ensemble en salle commune, par exemple.

Nous en avons parlé avec Alliade que nous avons rencontré il n'y a pas longtemps qui nous a dit que c'est la tendance depuis un certain nombre d'années-

Mais peut-être que M. ALLEG veut dire autre chose ?

M. ALLEG.- Par rapport aux produits qui sont développés ou expérimentés, ce sont des programmes de logements accessibles et donc sociaux destinés aux seniors, avec des services qui leur sont proposés mais pas forcément dans une résidence autonome.

M. LE PRÉSIDENT.- Des services qui viennent ponctuellement dans la résidence.

M. ALLEG.- On développe un parcours résidentiel en fonction de la perte d'autonomie du senior parce qu'une des grandes tendances qui est observée est le maintien à domicile. Il y a beaucoup d'investissements d'ailleurs sur ce sujet-là du maintien à domicile, vous avez vu des campagnes publicitaires à ce sujet, l'État investit beaucoup dans ce sens, ce qui rend un peu caduc notre modèle, on le voit bien.

Mme ACQUAVIVA.- On maintient à domicile le plus longtemps possible et après on passe à une résidence médicalisée.

Mme DU VERGER.- Le jour où j'ai connu Beau Séjour j'en ai parlé autour de moi, dans ma famille, etc. mais il y a beaucoup de gens de la génération de mon père qui a 94 ans qui ne veulent pas en entendre parler parce qu'ils ne font pas la différence entre l'EHPAD et Beau Séjour.

Le jour où j'ai fait la connaissance de Mme KUMERLING(?) elle avait 82 ans, elle disait qu'elle ne voulait pas rester toute seule chez elle. On est autonome dans cette résidence. Il y a de la vie sociale.

M. BLANCHIN.- La vie sociale, c'est un bon exemple.

Mme DU VERGER.- J'ai dû mal. Je ne comprends pas. Pour moi c'est positif.

Je disais à des amis que quand on arrivera à un certain âge, même si on est bien, on ira et, au contraire, il faut être bien.

Est-ce qu'il y a eu beaucoup de communications sur ces résidences ?

M. ALLEG.- On parlait de projet d'établissement, sur les procédures d'admission on va essayer de faire en sorte d'avoir une démarche un peu plus prospective. Évidemment, c'est sur dossier médical, il y a un médecin qui se prononce sur les admissions.

Et puis c'est être en lien avec différents réseaux pour essayer de capter ou intéresser des personnes qui pourraient être accueillies.

On ne va pas parler de campagne de communication comme si on était un opérateur privé, ce n'est pas l'idée mais c'est d'être un peu plus dynamique.

M. LE PRÉSIDENT.- On n'est pas un établissement privé qui fait de la communication et de la promotion.

Mme BEAL.- Combien y a-t-il d'appartements ?

Mme ACQUAVIVA.- Il y en a trois ou quatre vacants.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est très peu, en réalité.

Pour le Covid on avait plus d'une dizaine d'appartements vides.

M. BLANCHIN.- Il y a quatre, cinq ans en arrière on avait une liste d'attente extrêmement importante puisqu'on avait limité aux gens de Tassin Demi-Lune en priorité.

Je pense qu'avec la construction d'Ovelia cela a permis à des gens qui ont les moyens d'aller dans ce secteur plutôt qu'à Beau Séjour. Beau Séjour reste un beau modèle encore et au lieu de maintenir des gens à leur domicile et de ne voir personne, là, il y a une vie sociale. C'est là-dessus qu'il faut mettre l'accent.

Je suis en train de le vivre en ce moment avec ma maman.

M. LE PRÉSIDENT.- Après, comme on dit, c'est d'arriver à convaincre. Les conditions d'acceptation des dossiers sont aussi là pour faire en sorte qu'on puisse accueillir la personne qui correspond au service qu'on peut proposer et parfois il y a des demandes de gens qui voudraient venir mais qu'on est obligé de refuser, il faut le dire aussi. S'il faut plus de soins, s'il y a moins d'autonomie il y a un moment où la commission doit dire que ce n'est pas cet équipement qui convient.

Mme BRUYERE.- Le retour que j'en ai eu c'est que les gens disent qu'ils viennent parfois d'un appartement assez grand et qu'ils se retrouvent dans une pièce. C'est cela qui les arrête. Plusieurs m'ont dit cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, c'est un changement important.

Mme BRUYERE.- Alors que chez Ovelia il y a des logements plus grands.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est du T3. Mais le tarif n'est pas le même.

Mme BEAL.- Ce genre de résidence Beau Séjour est quand même un moyen de maintenir la personne âgée dans toute sa plénitude, c'est-à-dire aussi bien au niveau autonomie que pensée, mouvement, etc. avant de rentrer en EHPAD.

Actuellement, les EHPAD sont plein à craquer alors que ce moyen intermédiaire sert justement à maintenir la personne.

M. ALLEG.- Des animations sont faites très régulièrement. La restauration est ouverte aux seniors de l'extérieur. Il y a le portage de repas. Cela permet de faire connaître la structure.

Le règlement intérieur a évolué et permet d'accepter les animaux d'une certaine taille.

M. BLANCHIN.- Une restauration en salle six jours sur sept, samedi compris. Il n'y a que le dimanche où le restaurant n'est pas ouvert.

Mme BEAL.- Je crois qu'il faut le remplir parce que c'est bien.

M. LE PRÉSIDENT.- On essaie, Madame BEAL. On n'est pas loin du résultat optimum mais on n'y est pas encore.

Mme BEAL.- J'ai côtoyé des personnes âgées pendant très longtemps, ce qui leur manque c'est la relation avec l'autre et la vie sociale.

M. ALLEG.- Ce qu'on observe c'est que tous les résidents ne participent pas aux repas, ne viennent pas dans la salle commune.

Mme DU VERGER.- On a à la fois l'autonomie et la salle de séjour.

Mme BEAL.- La personne qui ne fait pas les animations un jour ou l'autre en aura peut-être envie et cela retardera aussi son entrée en EHPAD.

M. ALLEG.- Pour cela on a un travailleur social qui était dans l'équipe de l'action sociale fera désormais des accompagnements individuels des résidents Beau Séjour pour essayer de lever un peu les réserves, les obstacles qui pourraient subsister pour qu'ils participent plus à la vie quotidienne.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, quand on est à 3 ou 4 logements vacants en flux sur 72 logements on n'est pas mal. Mais on préférerait être à 100 % d'occupation.

Mme BEAL - Et pourquoi ne pas revenir à une liste d'attente parce que cela prouve que cela marche ?

M. LE PRÉSIDENT.- On ne ferme pas la liste d'attente. Si elle est là on la prend.

Les gens qui veulent déposer une demande sont tout à fait en capacité de le faire et on les accueille volontiers.

M. ALLEG.- La municipalité a soutenu des initiatives privées, des programmes qui se sont installés qui offrent des prestations pour les seniors qui en ont les moyens qui sont clairement supérieurs à ce qu'on peut proposer à la résidence autonomie. C'est aussi une concurrence saine à partir du moment où les gens peuvent choisir.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une attention permanente. Les personnes ont envie d'être entourées, accompagnées, d'avoir un projet en commun et d'avoir aussi non seulement leur autonomie mais leur indépendance dans quelque chose de commun. C'est la difficile quadrature du cercle.

Mme BRUYERE.- Quand on voit l'extérieur de Beau Séjour, je parle pour moi, quand je vois les balcons, cela ne me fait pas envie. Peut-être qu'à l'intérieur c'est très joli. La salle de restaurant est magnifique. Mais je ne sais pas pour les appartements.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils sont très fonctionnels, corrects.

M. ALLEG.- On peut vous proposer une visite.

M. LE PRÉSIDENT.- Avec les membres du Conseil d'administration on peut faire une visite.

Mme BRUYERE.- Quand on regarde de l'extérieur, rien que les balcons, cela me désole.

M. ALLEG.- C'est un bâtiment appartenant à Alliade qui date de 1968.

Mme BRUYERE.- Pour les gens qui viennent voir cela ne donne pas envie d'entrer.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est comme tout bâtiment, il y a des travaux. Le bâtiment n'est pas neuf. Il faut refaire les façades, etc.

Ce bâtiment a fait l'objet d'un très gros programme de rénovation intérieur pour les appartements pour suivre la législation qui s'impose pour ces résidences. Le format est cadré : les tailles des chambres, ce qu'on peut mettre dedans, si on peut y mettre un lit médicalisé, etc. Tout cela est réglementé.

Il y a eu un très gros programme de rénovation complet dans les années 2005, 2006. Entre-temps d'autres travaux ont été faits.

Là, on traite les stores et les jardinières.

En revanche, refaire toute la façade et refaire l'isolation extérieure incombe au propriétaire. Mais sur un programme comme celui-là, vu son ancienneté et la façon dont il est placé sur l'îlot avec la rue des Maraîchers dans une perspective future il vaudrait mieux penser à sa reconstruction pour se projeter vers des choses plus en rapport avec

l'évolution que sa réhabilitation. Il faut penser à une possible reconstruction selon peut-être des règles différentes.

Mme BRUYERE.- Parce qu'elle est très bien placée.

Mme ACQUAVIVA.- Il y a des commerces de proximité, les lignes de bus. Il y a aussi beaucoup d'autres avantages que cette façade qui peut être un peu grisâtre.

M. LE PRÉSIDENT.- Et puis mieux occuper le tènement parce qu'à l'époque cela a été posé au milieu. Quand il faut agrandir on se tourne de tous les côtés et il n'y a jamais de place parce que le bâtiment est en plein milieu. On ne construirait pas de la même façon aujourd'hui.

Est-ce que vous donnez acte du fait que nous avons évoqué le sujet du débat d'orientations budgétaires ?

Il est pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

3. Adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget du CCAS et du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est tout simplement une grille comptable qui change. Tout va avec, c'est-à-dire les dépenses, les chapitres budgétaires qui ne sont pas faits de la même façon. On n'inscrit pas les amortissements de la même façon qu'avant.

C'est une nouvelle grille comptable, si l'on doit prendre un mot pour le privé, mais qui s'applique au domaine public. C'est ce qu'on appelle la nomenclature M57 du Règlement Budgétaire Financier.

Pour vous faire très court, par rapport à ce que vous avez là, on vous dit qu'il y a de nouvelles obligations réglementaires, la transposition des comptes, une nouvelle nomenclature qui modifie certains articles comptables, les références.

La M57 laisse aux collectivités le choix de mettre en œuvre trois nouveautés, c'est un point important :

- La fongibilité des crédits, à savoir la faculté de déléguer à l'exécutif des moyens financiers, de procéder à des mouvements de crédit entre chapitres sans forcément passer par une réunion du conseil d'administration. Donc cela amène plus de souplesse.

C'est un peu comme pour les recrutements. Si on n'a pas un poste pour mettre l'agent sur son poste dans le tableau de l'ensemble des emplois de la collectivité il faut revenir ici pour demander si vous autorisez qu'on crée le poste.

C'est la même chose avec des comptes financiers. Il y a des moments où il vaut mieux avoir plus de souplesse pour rendre fongibles des crédits pour mieux les utiliser et plus rapidement sans forcément systématiquement repasser par une décision du conseil d'administration.

- Une gestion pluriannuelle des crédits. C'est ce qu'on appelle des autorisations de programmes.

- Inscrire une dépense en particulier pour les investissements sur trois, quatre, cinq ans en disant qu'il y a un programme qui va coûter tant. C'est une autorisation de programme et ensuite chaque année on inscrit la tranche de crédit qui correspond à une première partie du programme, une deuxième partie, une troisième partie, etc.

C'est assez technique, pour tout dire. Et pour être encore plus franc on n'a pas le choix. Il faut la mettre en œuvre.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Cela a été aussi voté au Conseil municipal. Cela s'applique à toutes les collectivités.

4. Fixation des durées d'amortissement des immobilisations dans le cadre du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont beaucoup de chiffres, de données. Il s'agit de reconsidérer et de redéfinir les durées d'amortissement des différentes immobilisations et donc investissements de la Ville.

Des durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de bien par l'assemblée délibérante à l'exception des immobilisations suivantes dont la durée est précisée au niveau national. On va passer sur celles-ci puisqu'elles sont fixées par d'autres.

Il est proposé, en revanche, pour ces différentes immobilisations de retenir les durées maximales d'amortissement proposées par les règles nationales.

Et en dehors de ces comptes les collectivités territoriales déterminent librement la durée des immobilisations corporelles et incorporelles. Pour cela, le CCAS souhaite reprendre la durée des comptes d'immobilisations faisant déjà l'objet d'un amortissement dans le cadre de délibérations précédentes. Donc on va reprendre ce qui existe, vous le voyez sur la fiche. Cela va de 5 à 30 ans.

Et pour les nouveaux comptes à amortir le CCAS propose de reprendre les durées qui vont de 5 à 20 ans.

En ce sens, il est proposé de valider ces durées d'amortissement.

C'est exactement la même chose au niveau du budget de la Ville.

Il est aussi proposé l'application de la méthode d'amortissement, à savoir la méthode linéaire prorata temporis et il est proposé de passer le seuil d'amortissement des biens de faible valeur à 1 000 € TTC.

Avez-vous des questions ? Si vous n'en avez pas cela m'arrange.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

5. Tableau annuel des effectifs des emplois permanents

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- On doit mettre à jour le tableau des effectifs et pour des raisons de légalité et de bonne prévision budgétaire on doit disposer de documents qui retracent l'ensemble des emplois créés au sein de la structure. Il est donc proposé d'adopter le tableau une fois par an par délibération comme aujourd'hui.

Dans le tableau vous avez les filières.

Pour la filière sanitaire, sociale, etc. au 1^{er} janvier 2024 vous avez la répartition dans le tableau.

Vous avez ensuite la filière administrative. On a dix postes ouverts. Ce sont les postes qu'on crée techniquement dans la collectivité et ces postes sont soit pourvus, soit vacants. Quand ils sont vacants cela ne veut pas dire qu'il manque du personnel, cela veut dire qu'on a plus techniquement de postes disponibles qu'on en a besoin. Si on fait un recrutement supplémentaire et qu'on a oublié de créer le poste, par exemple on n'aurait que dix postes ouverts, dix postes pourvus, si demain on a besoin de quelqu'un qui doit venir dans la collectivité il faut qu'on revienne vers vous pour vous demander si on peut embaucher la personne. Là, on a de la marge et vous voyez que dans les différents emplois pour le cadre d'emploi des attachés les postes sont pourvus. Par contre, dans le cadre des rédacteurs territoriaux deux sont potentiellement vacants. On n'a besoin que d'un donc il est pourvu mais on a un potentiel de deux supplémentaires. C'est comme cela qu'il faut lire le tableau.

Ensuite, on a la filière technique où on a dix postes ouverts, neuf pourvus. L'essentiel comprend des adjoints techniques territoriaux.

Enfin, vous avez la filière médico-sociale, là où nous avons le plus d'agents. 44 postes sont ouverts. Cela fait une marge pour nous adapter en fonction des besoins. 34 postes sont pourvus. L'essentiel se trouve dans le cadre C et le cadre B.

Ensuite, il y a des postes d'encadrement.

Il n'y a pas de poste vacant sur les éducateurs jeunes enfants où tous les postes disponibles sont pourvus. En revanche, il y en a un peu plus qui sont disponibles sur les auxiliaires de puériculture. 11 pourvus et 4 vacants.

Pareil pour les agents sociaux territoriaux : 11 pourvus et 4 vacants.

Est-ce suffisamment clair ? Oui. S'il y a des questions n'hésitez pas.

Je vous propose de passer au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Renouvellement de la convention avec le Comité des œuvres sociales du CCAS (MASCOT)

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le même comité que pour les agents de la Ville. On propose le renouvellement, comme on l'a fait pour les agents de la Ville, de la convention qui lie la commune à MASCOT en particulier pour la question de l'abondement financier aux œuvres de MASCOT qu'on appelle communément ailleurs le comité d'entreprise.

On propose de renouveler la convention pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2024 sur des bases identiques à celles existantes. On a, par exemple, un taux de cotisations payées par la collectivité sur la masse salariale à hauteur de 0,94 % qui correspond à ce qu'on a pu voir avec les représentants du personnel, membres du comité des œuvres sociales puisque c'est un organisme paritaire comme vous le savez, donc cela se traite dans le cadre du dialogue social.

Cela représente 49 200 € pour la Ville et L'Atrium, 14 600 pour le CCAS et la résidence et 405 € pour le Syndicat Intercommunal de l'Ouest Lyonnais, autrement appelé Espace des Coquelicots où il y a le gymnase à l'ouest de la commune à côté du lycée dit de Charbonnières qui est à 95 % sur la ville de Tassin la Demi-Lune. Mais l'entrée principale est sur Charbonnières.

S'il n'y a pas de question je vous propose de le mettre aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Convention partenariale avec le Centre Social de l'Orangerie pour le Lieu Accueil Parents Enfants "La Petite Gare"

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Il s'agit de renouveler la convention partenariale entre le CCAS de Tassin la Demi-Lune et le Centre Social de l'Orangerie concernant les interventions au sein du Lieu Accueil Parents Enfants "La Petite Gare" à compter du 1^{er} janvier 2024.

C'est une auxiliaire de puériculture qui est salariée du centre social qui intervient au Lieu Accueil Enfants Parents et on renouvelle cette convention qui est la même que l'année dernière. Le Lieu Accueil Enfants Parents est un espace de soutien à la parentalité qui accueille parents et enfants, grands-parents et petits-enfants.

L'objectif est de créer du lien entre le parent et l'enfant autour du jeu et aussi entre les enfants et les parents, les enfants qui jouent entre eux et les parents qui échangent entre eux, sachant que ces enfants-là sont exclusivement ou quasi-exclusivement gardés par leurs parents, donc ils ne connaissent pas le collectif et à ce titre-là le Lieu Accueil Enfants Parents ouvre à la sociabilisation.

C'est un dispositif très important en termes de soutien à la parentalité sachant que les accueillantes également dans ce lieu répondent aux attentes des parents, à leurs difficultés ou aux problématiques que ces familles peuvent rencontrer.

Il est ouvert le mardi matin et le vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30. On a un peu plus de monde le vendredi. C'est salle des Platanes. Il y a à peu près une dizaine de familles le mardi et le vendredi un peu plus.

Il y a deux accueillantes le mardi et trois le mercredi. Il y a toujours une permanente et cela tourne entre les salariés de nos crèches qu'on a en régie directe. Il y a deux conseillères conjugales et familiales et cette permanente qui officient.

C'est un renouvellement de convention, tout simplement.

On vous demande d'autoriser M. le Président du CCAS à signer la convention partenariale en annexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de le voter.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

ACTION SOCIALE

8. Rapport d'information - Convention-type bilatérale commune/bailleur sur la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux

Présentation du rapport par Madame BOUVIER.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame BOUVIER, je pense que je vous ai déblayé le terrain, à moins qu'il y ait des questions sur la convention bilatérale.

Mme BOUVIER.- Effectivement, M. le Maire vous a exposé déjà cette modification de gestion pour mettre à disposition les logements sociaux. Est-ce que vous souhaitez que je vous en parle plus ? Pascal CHARMOT vous a déjà tout dit, ce qui me va bien.

Mme BOUVIER.- Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout est clair. C'est formidable.

Il est pris acte de la présentation du rapport.

DIVERS

9. Rapport d'information - Présentation du Club Loisirs et Amitiés

M. LE PRÉSIDENT.- Il va y avoir une présentation succincte mais utile de l'activité du Club Loisirs et Amitiés.

Il a une activité importante, riche qu'on ne pourrait pas résumer en une soirée mais qu'on va essayer de vous présenter.

Madame la Présidente ?

Mme BRUYERE.- J'ai la présidence de ce club depuis un an et demi. C'est un club qui a 30 ans. Nous avons fêté ses 30 ans cette année.

C'est un club qui, à mon avis, marche bien. Il y a beaucoup de monde. On fait de nombreuses activités tous les jours.

Faut-il que je vous donne nos activités ?

Par exemple, lundi on a l'art créatif avec une douzaine de personnes qui viennent tous les lundis après-midi pour faire un peu du tricot et beaucoup de créations.

Un mardi par mois on fait une visite de musée, par exemple.

Les mercredis on fait de la marche et des jeux. Il y a une quarantaine de personnes tous les mercredis après-midi.

Le jeudi matin on a de la gym. L'après-midi c'est conférence, musique. C'est très varié.

Le vendredi on a du yoga.

Donc on a une semaine bien remplie et je peux dire qu'on a des adhérents qui viennent presque tous les jours. C'est là où on voit qu'on cherche quand même à s'occuper.

M. BLANCHIN.- Le lundi, les créations sont à titre personnel ou pour une association derrière ?

Mme BRUYERE.- C'est personnel et une fois par an on fait une porte ouverte. On met en vente ce jour-là tout ce qu'elles fabriquent.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a de bonnes confitures.

Mme BRUYERE.- Des confitures maison. Mais il y a de moins en moins de monde qui veut faire des confitures.

Mais c'est bien, on fait cela ensemble. On a trouvé d'autres façons de faire et c'est bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Les personnes sont accueillies dans le club à partir de quel âge ?

Mme BRUYERE.- La plus jeune a 62 ans et les trois plus âgées ont 97 ans mais elles sont très autonomes, elles jouent beaucoup. Ce sont vraiment des personnes très actives.

La moyenne d'âge est de 78 ans.

Mme BEAL.- Elles habitent toutes Tassin la Demi-Lune ?

Mme BRUYERE.- Oui. On en a quelques-unes qui sont de Lyon 5^e rue Joliot Curie. Il n'y a que la rue qui les sépare, même pas. Parfois, ce sont deux immeubles, il y en a un qui est dans le 5^e et l'autre à Tassin la Demi-Lune. On a trois couples qui viennent de là-bas.

On commence à avoir des couples. Au début, on n'avait que des dames, maintenant on a quelques couples. Cela fait plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes installés dans les locaux de l'Espace Jules Ferry.

Mme BRUYERE.- Depuis 2006.

Mme ACQUAVIVA.- L'association a été créée en quelle année ?

Mme BRUYERE.- 1993. Mais le siège social était à Beau Séjour et cela s'appelait au départ le Club des Anciens, qui est devenu Loisirs et Amitiés et qui est resté à Beau Séjour jusqu'en 2006. Puis ensuite on est

venu là où on est aujourd'hui, où on est très bien installé et on vous en remercie parce qu'on est vraiment bien installé, on a tout ce qu'il faut, un bureau. On a pu s'installer vraiment comme chez nous.

Mme BEAL.- Il y a une cotisation ?

Mme BRUYERE.- Oui, il y a une cotisation annuelle.

On a trois professeurs qui viennent pour la gym, le dessin et le yoga.

Mme BEAL.- Donc vous les rémunérez ?

Mme BRUYERE.- Ce n'est pas nous qui les rémunérons. Ce sont les participants.

On prête la salle pour qu'elles puissent faire l'activité.

Mme BEAL.- Ce sont les cotisations qui payent les personnes qui viennent de l'extérieur ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, c'est l'adhérent qui paie sa pratique, son atelier.

Mme ACQUAVIVA.- Les cotisations payent les événements, les repas festifs, les rencontres, les sorties.

Mme BRUYERE.- Pas toutes les sorties mais une partie. Et on fait beaucoup de choses dans la semaine qui sont gratuites. Les mercredis elles jouent mais on leur apporte un bon goûter. On les chouchoute beaucoup.

On a fait une sortie d'une journée. Le club en a pris une bonne partie.

Mme DU VERGER.- La participation financière des activités comme la gym, le yoga, etc. n'est-elle pas bloquante pour certaines personnes ?

Mme BRUYERE.- Non. C'est nous qui avons tout le travail dans cette histoire parce qu'on encaisse et après il faut qu'on reverse aux professeurs. C'est nous qui avons la charge de toute cette trésorerie.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, les activités sont remplies ?

Mme BRUYERE.- Oui.

Pour le yoga on a 18 à 20 personnes par semaine.

Pour la gym cela a été plus compliqué parce qu'on a repris derrière une gym qui avait lieu dans la salle à côté, la petite salle des réunions mais c'était fait par Ciel Bleu. Ce sont eux qui donnaient les cours. J'y allais, d'ailleurs. Cela n'avait rien à voir avec Loisirs et Amitiés. Et puis je crois qu'avec le Covid tout s'est arrêté et après cela n'a pas repris. Et toutes celles de la gym me téléphonaient pour savoir quand on reprenait la gym alors que ce n'était pas le club. Donc il a fallu que j'arrive à trouver un professeur et finalement cela se passe très bien. Les débuts ont été très compliqués mais maintenant c'est bon, c'est parti. Nous sommes 16 pas

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20240221-D2024-01-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2024

toutes les fois mais on va jusqu'à 16 personnes. C'est un bon démarrage pour moi.

Mme DU VERGER.- Au total, vous êtes combien d'adhérents ?

Mme BRUYERE.- 150.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de nous quitter il y a des petites obligations.

Mme ACQUAVIVA.- Nous allons fixer les dates des commissions permanentes. Elles sont à 9 heures, le matin.

- Vendredi 19 janvier 2024 : Mme WIATR et M. BLANCHIN.

- vendredi 16 février 2024 : Mme BEAL et Mme DU VERGER.

- Vendredi 15 mars 2024 : Mme BRUYERE et M. JANNIN.

- Vendredi 12 avril 2024 : Mme BOUVIER et Mme DE LAVISON BERNARD.

Le prochain CCAS est fixé au 15 février 2024.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Très bon Noël à tous et bonne fin d'année.

La séance est levée à 20 heures 26.